



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Lipoœdème

Question écrite n° 12192

#### Texte de la question

M. Lionel Tivoli appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, sur la pathologie du lipoœdème. Cette affection médicale chronique se caractérise par une accumulation anormale et disproportionnée de tissu adipeux, essentiellement localisée dans les membres inférieurs et supérieurs tels que les cuisses, mollets, bras, ventre et bas du dos. Les symptômes principaux sont une augmentation de la circonférence des membres inférieurs, une sensibilité accrue de la peau ainsi que des ecchymoses. La cause génétique est généralement soulignée bien que l'origine exacte de la pathologie ne soit totalement précisée. Touchant principalement les femmes, le lipoœdème affecte notamment la qualité de vie des personnes atteintes, leur causant une gêne physique ainsi que des douleurs. Aucun traitement curatif n'existe à ce jour. La compression, le drainage lymphatique manuel ou encore une alimentation anti-inflammatoire peuvent être proposés, avant une éventuelle intervention chirurgicale. Cette dernière consistant en une liposuccion thérapeutique, ne fait actuellement l'objet d'aucune prise en charge pas l'assurance-maladie. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire un état des lieux de la situation de cette pathologie et de lui faire part des mesures, y compris la prise en charge du coût de l'intervention chirurgicale, qui pourraient être prises afin de soulager la douleur des personnes atteintes par cette affection invalidante.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tivoli](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12192

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2026](#), page 113